



# DÉCISION DU MAIRE

Décision n° 043/2024

**OBJET : Contrat pour LENA CORREIA pour le spectacle de chants et danses, le jeudi 25 avril 2024 à 21h à l'espace Pierre Amoyal**

Le Maire de Morangis,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération du Conseil municipal n°040/2020 du Conseil municipal du 20 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire

Considérant la proposition faite par le prestataire, pour la représentation de chants et danses, le jeudi 25 avril 2024 à l'espace Pierre Amoyal.

**Article 1** : DECIDE de conclure un contrat avec le prestataire LENA CORREIA, domicilié au 3 allée Montpensier- 91390 Morsang sur Orge pour un spectacle de chants et de danses le jeudi 25 avril 2024 à 21h à l'espace Pierre Amoyal.

**Article 2** : DECIDE de signer un contrat pour un montant 1800,00 € TTC (mille huit cent euros).

**Article 3** : DIT que la somme correspondante est inscrite au budget,

**Article 4** : Ampliation de la présente décision sera transmise au Représentant de l'Etat dans le Département et à Monsieur le Receveur municipal.

Fait à Morangis, le 15 /03/ 2024

Madame Le Maire  
Brigitte VERMILLET



*Décision certifiée exécutoire Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.*